

# sur le « protocole d'accord » Ligue - I.O.

Le CC du mois de novembre a décidé de soumettre à la prochaine Conférence Nationale la question de l'état de nos rapports avec L.O. en matière de réunification.

La situation se présente comme suit :

-Le CC du mois d'octobre avait chargé la délégation de la Ligue Communiste de reprendre la discussion avec la délégation de L.O. sur le texte de « protocole d'accord » qui avait été élaboré, sur deux points (voir le Bulletin Intérieur No 3 de préparation à la Conférence Nationale).

-Après une nouvelle discussion, les deux délégations s'étaient mises d'accord sur les amendements suivants dans le texte :

## 1) Concernant le 2ème paragraphe du I- Supprimer « dans le cadre de ces statuts... »

Sur la base de cet accord, le SU s'engagerait à ne pas modifier la direction de la section française démocratiquement élue lors des congrès. Il s'engagerait également à respecter l'orientation adoptée majoritairement lors des congrès et par les organismes de direction de l'organisation unifiée. Son représentant prononcerait une déclaration dans ce sens lors du congrès d'unification. Cet engagement serait publié en annexe aux statuts.

## 2) Concernant le 1er paragraphe du II-

Les statuts de l'organisation unifiée prévoieraient la représentation des tendances minoritaires dans les organismes de direction. En particulier, le congrès d'unification déciderait la représentation proportionnelle des tendances Lutte Ouvrière et Ligue Communiste à tous les niveaux. Cette clause serait reconduite tant que subsisteront les deux courants comme tendances séparées au sein de l'organisation.

-Le CC du mois de novembre a décidé d'accepter le texte ainsi amendé, de demander au Comité Exécutif International de donner son avis notamment sur la clause concernant l'intervention du Secrétariat Unifié de la IVème Internationale, et de demander également l'avis de la Conférence Nationale avant d'émettre un vote définitif à la suite duquel ce protocole d'accord serait rendu public par les deux organisations. Le Bureau Politique avait été également chargé d'écrire une note présentant la discussion et les raisons de son acceptation de ce document. C'est ce que nous faisons dans les lignes suivantes.

Il est tout juste nécessaire de rappeler

1) Les données générales qui ont mis à l'ordre du jour le problème de l'unification des forces trotskystes comme un des éléments qui serait très puissant pour notre tâche de construction du parti révolutionnaire.

2) le rejet, en fin 68, de la conception alors formulé par LO d'une « unification des révolutionnaires » qui aurait été en fait un front inconsistant faisant obstacle à la construction du parti révolutionnaire ;

3) que lorsque LO a formulé à nouveau dans les premiers mois de 1970 l'idée d'une unification, nous avons aussitôt indiqué dans « Rouge » nos préalables : unification à faire

- a) dans le cadre de la IVème Internationale
- b) sur la base du centralisme démocratique.

Le « protocole d'accord » établi après plus de six mois de négociations comporte l'acceptation de ces préalables et toute une série de précisions concernant le centralisme démocratique, les rapports avec l'Internationale, les domaines d'activité de l'éventuelle organisation unifiée.

Comme ce « protocole » le dit explicitement, nous ne serions pas du tout après signature en présence d'un processus rapide d'unification qui escamoterait des questions essentielles, mais d'une nouvelle phase dans laquelle doivent être menées simultanément des actions communes et des discussions politiques et d'organisation afin de voir préalablement — autant que faire se peut — si une unification ainsi préparée donnerait une organisation viable et de délimiter avec précision les divergences politiques et organisationnelles. Une troisième phase — finale — de l'unification (préparation d'un congrès à cet effet qui serait précédé de congrès dans chacune des organisations) ne serait abordée que si la période s'ouvrant après acceptation du « protocole » s'avérait positive.

Dans la discussion qui s'est menée au CC, ont été

échangés les arguments suivants au sujet des termes et des amendements du « protocole » en question.

Tout d'abord, sur plusieurs points, ce « protocole » consiste à donner des « garanties » à LO. Cela s'explique par le fait que les camarades de LO ont reconnu qu'ils seraient minoritaires dans l'organisation unifiée ; ils voulaient donc avoir la garantie qu'ils n'en seraient pas victimes au lendemain de l'unification. L'unification présenterait pour le mouvement un avantage énorme ; aussi n'aurions-nous aucun intérêt à user ou abuser de notre situation majoritaire. Au contraire, nous avons tout intérêt à montrer publiquement comment fonctionne la démocratie dans une organisation marxiste-révolutionnaire. C'est pourquoi nous n'avons pas hésité à accorder les « garanties » demandées. D'ailleurs, au CC, personne n'a élevé d'objections à ce sujet et la discussion a porté surtout sur l'ampleur des « concessions » que notre délégation a faites.

Il y a peu à dire sur la question de la représentation des minorités dans les organismes dirigeants. Ce n'était pas pour nous une concession, les statuts de la Ligue le prévoyant. Nous étions opposés à l'inscription de la représentation « proportionnelle » des tendances. Les camarades de LO ont accepté l'amendement en se réservant de défendre l'application de la proportionnelle, pas pour eux seulement, mais aussi pour toute minorité valable (ceci devant être qualifié par la suite, lorsque seraient discutés les statuts de l'éventuelle organisation unifiée. Nous ne pensons pas qu'on puisse accepter la règle générale de la « proportionnelle » qui pourrait aboutir à paralyser l'organisation à des moments donnés, ou donner, au cas où existeraient plus de deux tendances — et une telle clause en favoriserait la formation — une instabilité de direction ; mais nous ne pensons pas que LO ferait de cette question un point de rupture, sinon, ils n'auraient pas accepté l'amendement.

Sur l'amendement relatif à l'Internationale, signalons tout